

Objet : Commande publique – Attribution marché 2021-CAA-039 Etude de faisabilité en vue de la création d'un itinéraire vélo Albertville/Beaufort

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu les articles L. 5211-1, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°6 du Conseil d'Agglomération en date du 09 juillet 2020 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures courantes, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 214 000 € HT,

Vu l'arrêté n°2020-160 du 16 juillet 2020 donnant délégation de fonctions à Monsieur Jean-François BRUGNON pour les affaires ayant trait aux mobilités,

Considérant qu'il y a lieu de faire appel à un prestataire pour l'étude de faisabilité en vue de la création d'un itinéraire vélo Albertville/Beaufort,

Vu la consultation engagée le 03 juin 2021,

Vu le dossier présenté par le candidat et l'examen de l'offre,

Décide

Article 1 : Le marché « 2021-CAA-039 Etude de faisabilité en vue de la création d'un itinéraire vélo Albertville/Beaufort » est confié à l'entreprise suivante :

ABEST INGENIERIE – 75 Rue Dérobert – 73400 UGINE pour un montant de 29 050,00 € HT.

Article 2 : Le marché est prévu pour une durée de 4,5 mois.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « Télérecours citoyen » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 4 : Mme la Trésorière Principale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué lors du prochain Conseil d'Agglomération.

Fait à Albertville, le 23 septembre 2021

Le Vice-Président en charge des
mobilités

Jean-François BRUGNON